

ANNEXE 7

De la raison d'être du projet

Dans un article signé Louis-Gilles Francœur portant sur le vingt-cinquième anniversaire du BAPE, M^e Michel Yergeau, premier vice-président de l'organisme qui est à l'origine des règles des procédures, de transparence et d'évaluation du BAPE, précisait le rôle primordial que jouait la justification d'un projet lors d'une audience publique :

Le cœur d'une audience, c'est pourtant la justification d'un projet, explique M^e Yergeau. Si un projet est vraiment justifié, ses impacts sur le milieu deviennent dès lors beaucoup plus acceptables. Le grand problème d'une audience, c'est d'équilibrer la justification d'un projet avec ses impacts anticipés. Si le jeu en vaut la chandelle, alors on passe à la deuxième étape et on examine à fond la façon de réduire au minimum ses impacts du projet. Mais tout ça est inutile si le jeu n'en vaut pas la chandelle.⁵

Alors, est-ce que le jeu en vaut vraiment la chandelle en ce qui a trait à la ligne ? Est-ce que le projet est vraiment justifié ? Est-il absolument nécessaire ? D'après Hydro-Québec elle-même, absolument pas !

⁵ Louis-Gilles Francœur, «L'incontournable BAPE : l'organisme s'est imposé comme un bastion de la démocratie participative», dans *Le Devoir*, 2004-01-03, p. B1.

" HQ s'est vue forcée, dernièrement, par le milieu, de présenter par écrit les motifs pouvant justifier la construction de la ligne à 735 Kv, envisagée comme devant sortir du Lac St-Jean, traverser Lanaudière pendant 180 kms, pour aboutir à un poste nommé Bout-de-L'Ile.

Les différents textes de HQ, tout comme les déclarations verbales de son porte-parole dans Lanaudière, après vérifications, soulève de nombreuses questions, dont les onze qui suivent."

MONTRÉAL

CE 13 DÉCEMBRE 2012

St-Liguori, 17 janvier 2013

Monsieur André Boulanger
Président, Hydro-Québec TransÉnergie
C.P. 10 000, succursale Place Desjardins
12^e étage
Complexe Desjardins, Tour Est
Montréal (Québec) H5B 1H7

Objet : Proposition de rencontre avec les citoyens de Lanaudière.

Monsieur,

La présente fait suite à la lettre que vous avez fait parvenir à monsieur Serge Rivest, maire de Saint-Liguori, le 13 décembre 2012. En conclusion de cette lettre, vous exprimez la disponibilité de votre équipe à nous transmettre de plus amples renseignements lors d'une rencontre future. Par conséquent, nous souhaitons vous proposer une rencontre avec les citoyens de Lanaudière et convenir avec vous des modalités de celle-ci.

Dans un premier temps, nous vous proposons l'organisation d'une rencontre avec votre équipe à la salle municipale de Saint-Liguori afin d'échanger sur la question suivante : « Hydro-Québec avance que son réseau est dorénavant engorgé, puisque depuis 1994 aucune ligne à 735 kV n'a été construite, alors qu'elle a saturé le réseau avec 4 300 nouveaux mégawatts depuis cette date. Hydro-Québec affirme avoir besoin de cette nouvelle ligne à 735 kV, sortant du poste de la Chamouchouane et traversant Lanaudière jusqu'au poste Bout-de-l'Île parce qu'il resterait encore 3 500 mégawatts additionnels à intégrer sur le réseau. En quoi cette ligne permettrait-elle de transporter ces nouveaux mégawatts? ». Nous vous suggérons de limiter les discussions à cette seule question.

Il serait souhaitable que vos experts répondent d'abord à cette question, sans intermédiaire, devant les citoyens qui subiraient les conséquences de la construction de la ligne de transport d'électricité Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Par souci de transparence, seule une rencontre ouverte au public et paisible permettrait une discussion de fond avec votre équipe. Nous souhaitons ainsi que vos experts répondent aux questions de nos porte-paroles devant une assemblée ainsi que les élus et médias présents.

En attente d'une réponse de votre part, nous demeurons disponibles et nous souhaitons la tenue de cette rencontre le plus tôt possible.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées

Desneiges Pépin, porte-parole
Guy Breault, porte-parole
Citoyens Sous Haute Tension

c.c. Mme Nathalie Roussel, chef – Relations avec le milieu et projets spéciaux,
Hydro-Québec

Mme Danielle Henri Allard, préfète de la MRC Montcalm
M. Jacques Beauregard, maire de Rawdon
M. Serge Rivest, maire de St-Liguori
M. Gaétan Morin, préfet de la MRC Matawinie

QUESTIONS POUR HYDRO-QUÉBEC 23-11-2012

Projet de ligne à 735kV Chamouchouane Bout-de-l'Île

Question no 1 :

Comme il n'existe aucune éolienne en amont de Chamouchouane, et que toutes celles de la rive nord n'y sont pas reliées, en quoi les éoliennes actuelles et/ou celles prévues comme devant entrer en opération d'ici 2015 peuvent-elles justifier la construction de la nouvelle ligne à 735kV en question ?

Question no 2:

Comme vous ne prévoyez pas de ligne additionnelle immédiatement en aval du poste Arnaud, en quoi l'énergie excédentaire de la Romaine en aval des deux alumineries Alouette et Alcoa, peut-elle justifier une nouvelle ligne à construire à partir du poste Chamouchouane ?

Question no 3 :

Pourquoi annoncer comme avantage d'une telle nouvelle ligne projetée le fait qu'elle serait efficace contre le verglas, alors que vous connaissez déjà l'efficacité des appareils anti-déglçage, d'une part, et que, d'autre part, vous n'annoncez pas de protection spéciale anti-verglas entre la Baie James et Chamouchouane, hormis les renforcements de pylônes déjà installés à la grandeur du réseau ?

Question no 4:

Pourquoi avancer comme autre justification que cette nouvelle ligne envisagée pourrait économiser le courant équivalent à l'alimentation de Repentigny, quand tout le monde réalise que Hydro-Québec est en situation de surplus aussi imposants qu'inexplicables ?

Pourquoi ajouter de l'eau dans un baril qui est déjà trop plein ? ... Avec 1 milliard de frais d'installation ?

Question no 5:

Hydro-Québec essaie de déterminer la variante de moindre impact sur le territoire de Lanaudière.

Mais en tout premier lieu, comment pouvons-nous être sûrs que cette ligne doit nécessairement passer à travers Lanaudière ? Vous déclarez votre intérêt à réutiliser les corridors existants entre St-Paul-de-Joliette jusqu'au poste Bout-de-l'Île (3005-3016). Alors, pourquoi ne pas faire de même en amont de St-Paul-de-

Joliette jusqu'en Haute Mauricie, ou jusqu'au poste Jacques-Cartier... Quitte à le grossir ?

Cela ne vous donnerait-il pas la possibilité d'appliquer votre politique visant une meilleure protection de l'environnement sur de plus longues distances ? Mieux vaut élargir une emprise déjà existante, déclarez-vous, que d'en créer une toute nouvelle.

Question no 6 :

Pour justifier la construction de la nouvelle ligne, le porte-parole d'Hydro-Québec dans Lanaudière affirme qu'aucune ligne à 735kV n'a été construite depuis 1994, et que depuis lors plusieurs nouvelles centrales ont été mises en service.

Voulez-vous détourner toutes les lignes en provenance de ces centrales pour faire cheminer l'énergie par le poste Chamouchouane ?

Question no 7:

Sur un horizon de 20 à 30 ans, sans la nouvelle ligne à 735kV Chamouchouane/Bout-de-l'Île, qui, au Québec, va risquer de manquer de courant ?

Question no 8:

Vous avez demandé et obtenu du BAPE et de la Régie de l'énergie l'autorisation d'améliorer votre capacité d'approvisionnement pour le secteur nord-est de Montréal jusqu'à Joliette.

Dans votre mémoire à cet effet, en 2010, vous annoncez qu'avec 300 MVA de puissance additionnelle au poste Bout-de-l'Île, vous alliez pouvoir satisfaire à cette éventuelle demande de tout le secteur pour les 15 prochaines années.

Dans les informations disponibles relatives aux travaux en cours au poste Bout-de-l'Île, il est question de transformateurs de capacités de plus de 1650 MVA chacun.

En plus, les travaux de raccordements prévus entre Duvernay et Boucherville seraient en cours, faisant ainsi entrer deux lignes 735kV au poste Bout-de-l'Île. Pourquoi donc une troisième ligne 735 kV (Chamouchouane- Bout-de-l'Île) devrait-elle être incontournable pour l'alimentation du poste Bout-de-l'Île ?

Question no 9:

Vous qualifiez cette nouvelle ligne de sécurité incontournable en prévision de troubles éventuels majeurs sur le réseau.

Sachant que le réseau à 735kV est maintenant protégé contre les orages magnétiques et que certaines mesures ont été mises en place pour contrer les effets du verglas, quel autre incident a causé des pannes majeures sur le réseau depuis les 50 dernières années?

Question no 10 :

La Boucle Métropolitaine devrait, par définition, servir à répartir l'électricité de façon sécuritaire et harmonieuse dans la grande région de Montréal.

Pourquoi ce projet de ligne à 735kV, dite pour fins de sécurité additionnelle, devrait-elle arriver obligatoirement ;

a) à partir du nord-est; et

b) entrer au poste Bout-de-l'Île, plutôt qu'au poste Duvernay, Chénier ou Boucherville, par exemple ?

Question no 11:

Pourriez-vous situer un lieu, au Québec, qui serait frappé d'une panne appréhendée sur le réseau 735kV, et auquel la nouvelle ligne reliant le poste Chamouchouane au poste Bout-de-l'Île pourrait être la seule à pouvoir y remédier ?

Question no 12 :

Vous déclarez avoir des études d'impact sur la production laitière. D'où proviennent ces études et à quel pays s'adressent-elles ?

Question no 13 :

Vos représentants de Lanaudière disent qu'il reste seulement 12 km à régler pour le tracé officiel. Pourquoi la réunion d'information prévue à Montréal le 28 novembre a été annulée?

Question no 14 :

Pourquoi on propose de traverser des fleuves et océans et on ne parle pas de faire la même chose en territoire agricole ?

Question no 15 :

Vous déclarez avoir fait des évolutions de besoin pour les futures années.
Pourquoi ces études secrètes?

QUESTIONS POUR HYDRO-QUÉBEC

Projet de ligne à 735kV Chamouchouane - Bout-de-l'Île

Question no 1 :

Comme il n'existe aucune éolienne en amont de Chamouchouane, et que toutes celles de la rive nord n'y sont pas reliées, en quoi les éoliennes actuelles et/ou celles prévues comme devant entrer en opération d'ici 2015 peuvent-elles justifier la construction de la nouvelle ligne à 735 kV en question?

Réponse :

- *Le réseau de transport à 735 kV d'Hydro-Québec est un réseau intégré, c'est-à-dire que toutes les lignes sont raccordées les unes aux autres.*
- *Dès qu'une nouvelle production est ajoutée sur le réseau, peu importe à quel endroit, ce sont pratiquement toutes les lignes qui se trouvent à transporter plus de puissance.*
- *Depuis 1994, Hydro-Québec a intégré à son réseau près de 4300 MW de nouvelle production sans ajout de nouvelle ligne de transport à 735 kV.*
- *Avec l'ajout de 3500 MW de production additionnelle provenant du complexe de la Romaine et du 2^e appel d'offres éolien, les études de réseau réalisées ont permis de conclure que la ligne Chamouchouane - Bout-de-l'Île constitue la solution optimale pour assurer la fiabilité du réseau (voir la carte 1 du réseau principal).*

Question no 2 :

Comme vous ne prévoyez pas de ligne additionnelle immédiatement en aval du poste Arnaud, en quoi l'énergie excédentaire de la Romaine, en aval des deux alumineries Alouette et Alcoa, peut-elle justifier une nouvelle ligne à construire à partir du poste Chamouchouane?

Réponse :

- *Même réponse qu'à la question 1 : le réseau d'Hydro-Québec est intégré (voir la carte 1 du réseau principal).*
- *L'addition de la production du complexe La Romaine conduit aussi à une augmentation de la puissance transportée sur pratiquement toutes les lignes du réseau.*
- *Les alumineries Alouette et Alcoa sont déjà alimentées par la production existante, notamment celle de la Côte-Nord.*

Question no 3 :

Pourquoi annoncer comme avantage d'une telle nouvelle ligne projetée le fait qu'elle serait efficace contre le verglas, alors que vous connaissez déjà l'efficacité des appareils anti-déglacage, d'une part, et que, d'autre part, vous n'annoncez pas de protection spéciale anti-verglas entre la Baie-James et Chamouchouane, hormis les renforcements de pylônes déjà installés à la grandeur du réseau ?

Réponse:

- *À la suite du verglas de 1998, Hydro-Québec a révisé ses critères de conception face aux charges climatiques (vent-verglas).*
- *Comme la ligne doit entrer à Montréal, région particulièrement touchée par le verglas de 1998, Hydro-Québec a retenu les critères de conception mécanique équivalant à une récurrence de verglas de 1/150 ans alors que normalement, les lignes sont construites pour une récurrence de 1/50 ans. Elle sera donc plus robuste face au verglas afin de minimiser les impacts d'un verglas comme celui de 1998.*
- *Par ailleurs, les charges climatiques de vent-verglas dans les régions comprises entre la Baie James et Chamouchouane sont moins élevées que celles du sud du Québec.*

Question no 4 :

Pourquoi avancer comme autre justification que cette nouvelle ligne envisagée *pourrait économiser le courant équivalent à l'alimentation de Repentigny, quand tout le monde réalise qu'Hydro-Québec est en situation de surplus aussi imposants qu'inexplicables?*

Pourquoi ajouter de l'eau dans un baril qui est déjà trop plein? ...Avec 1 milliard de frais d'installation?

Réponse :

- *En plus de répondre de façon optimale aux besoins du réseau de transport, la nouvelle ligne permet aussi de diminuer les pertes électriques, ce qui constitue un avantage indéniable de cette solution.*
- *Toute l'énergie produite trouve preneur. La nouvelle capacité de production doit être acheminée vers les marchés de consommation. Pour ce faire, le projet actuel est essentiel.*

Question no 5 :

Hydro-Québec essaie de déterminer la variante de moindre impact sur le territoire de Lanaudière.

Mais en tout premier lieu, comment pouvons-nous être sûrs que cette ligne doit nécessairement passer à travers Lanaudière?

Réponse :

- *Les résultats des études environnementales et techniques démontrent que la traversée de Lanaudière constitue la solution de moindre impact, répondant le mieux aux objectifs du projet, qui sont de relier le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île.*
- *À l'ouest de Lanaudière, le territoire du parc national du Mont-Tremblant constitue un espace infranchissable pour un projet de ligne, ce qui limite la possibilité de traverser les Laurentides.*
- *En Mauricie, le territoire du parc national du même nom limite l'élaboration d'un tracé de moindre impact qui passerait plus à l'est.*

Suite de la question no 5 :

Vous déclarez votre intérêt à réutiliser les corridors existants entre St-Paul-de-Joliette jusqu'au poste Bout-de-l'Île (3005-3016). Alors, pourquoi ne pas faire de même en amont de St-Paul-de-Joliette jusqu'en Haute Mauricie, ou jusqu'au poste Jacques-Cartier... Quitte à le grossir?

Cela ne vous donnerait-il pas la possibilité d'appliquer votre politique visant une meilleure protection de l'environnement sur de plus longues distances ? Mieux vaut élargir une emprise déjà existante, déclarez-vous, que d'en créer une toute nouvelle.

Réponse :

- *À partir de l'autoroute 31 à Joliette jusqu'à Montréal, Hydro-Québec démantèlera la ligne 3005 et propose de réutiliser cette emprise pour y construire une partie de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'île (voir la carte 2 présentant les corridors étudiés).*
- *En amont de l'autoroute 31, Hydro-Québec ne peut pas démanteler la ligne 3005 et ne possède pas de surlargeur d'emprise en parallèle de celle-ci. Y construire une ligne engendrerait des impacts considérables sur le milieu bâti.*
- *Par ailleurs, une ligne qui arriverait du poste de la Jacques-Cartier ne permettrait pas de répondre aux problèmes identifiés au cours des études de réseau. (voir la réponse à la question 6)*

Question no 6 :

Pour justifier la construction de la nouvelle ligne, le porte-parole d'Hydro-Québec dans Lanaudière affirme qu'aucune ligne à 735 kV n'a été construite depuis 1994, et que depuis lors plusieurs nouvelles centrales ont été mises en service.

Voulez-vous détourner toutes les lignes en provenance de ces centrales pour faire cheminer l'énergie par le poste Chamouchouane?

Réponse :

- *Non. Ces projets de production (4300 MW) ont déjà été intégrés au réseau principal (réf. carte 1 du réseau principal) au moyen de courtes lignes d'intégration locales et par l'ajout sur le réseau d'autres équipements qui ont conduit à l'atteinte de la pleine capacité du réseau.*
- *Maintenant, avec 3500 MW supplémentaires, le réseau a nécessairement besoin d'une nouvelle ligne de transport à 735 kV.*

Question no 7 :

Sur un horizon de 20 à 30 ans, sans la nouvelle ligne à 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île, qui, au Québec, va risquer de manquer de courant?

Réponse :

- *Le réseau d'Hydro-Québec en est un qui est intégré. Hydro-Québec ne se placera jamais dans la situation suggérée par la question. Elle livre un service essentiel à la population du Québec. La nouvelle ligne est essentielle pour intégrer la nouvelle production électrique et assurer un approvisionnement plus fiable aux Québécois.*

Question no 8 :

Vous avez demandé et obtenu du BAPE et de la Régie de l'énergie l'autorisation d'améliorer votre capacité d'approvisionnement pour le secteur nord-est de Montréal jusqu'à Joliette.

Dans votre mémoire à cet effet, en 2010, vous annoncez qu'avec 300 MVA de puissance additionnelle au poste Bout-de-l'Île, vous alliez pouvoir satisfaire à cette éventuelle demande de tout le secteur pour les 15 prochaines années.

Dans les informations disponibles relatives aux travaux en cours au poste Bout-de-l'Île, il est question de transformateurs de capacités de plus de 1650 MVA chacun.

En plus, les travaux de raccordements prévus entre Duvernay et Boucherville seraient en cours, faisant ainsi entrer deux lignes 735kV au poste Bout-de-l'Île. Pourquoi donc une troisième ligne 735 kV (Chamouchouane- Bout-de-l'Île) devrait-elle être incontournable pour l'alimentation du poste Bout-de-l'Île?

Réponse :

- *Le projet de raccordement du poste du Bout-de-l'Île au réseau de la boucle métropolitaine à 735 kV visait 2 grands objectifs :*
 - *soulager le poste Duvernay d'une partie de sa charge déjà très importante;*
 - *éliminer les problèmes de surcharge du réseau à 315 kV Mauricie-Montréal.*
- *Avec sa capacité additionnelle disponible, le poste du Bout-de-l'Île servira aussi à alimenter de nouveaux postes à 315 kV du nord-est de la région métropolitaine et du sud de Lanaudière, améliorant ainsi la fiabilité du réseau régional et local;*
- *Le projet du poste Bout-de-l'Île fournit au réseau électrique une « architecture » permettant de répondre de façon optimale à la croissance de la demande;*
- *Chaque poste de la boucle métropolitaine doit disposer de sa propre source d'alimentation principale;*
- *La nouvelle ligne doit arriver à ce poste pour profiter pleinement de son potentiel d'alimentation de la charge (voir la carte 3 présentant la boucle métropolitaine) et assurer une plus grande fiabilité d'alimentation.*

Question no 9 :

Vous qualifiez cette nouvelle ligne de sécurité incontournable en prévision de troubles éventuels majeurs sur le réseau.

Sachant que le réseau à 735 kV est maintenant protégé contre les orages magnétiques et que certaines mesures ont été mises en place pour contrer les effets du verglas, quel autre incident a causé des pannes majeures sur le réseau depuis les 50 dernières années?

Réponse :

- *Le verglas qui demeure toujours une menace tout comme d'autres événements climatiques majeurs (ex. tornades).*
- *Les études de réseau permettent de valider la fiabilité du réseau en réponse à des événements de nature électrique (ex. foudre) ou à des avaries pouvant survenir en raison du verglas ou du vent, et ce, en conformité avec les exigences des organismes nord-américains responsables du niveau de fiabilité de l'alimentation en électricité des clients.*
- *Certains événements sont plus sévères que d'autres pour le réseau et l'analyse de leurs impacts a permis de mettre en évidence le maillon faible au sud du poste Chamouchouane.*
- *L'ajout de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île vise à assurer la fiabilité du réseau (réf. : carte 1 du réseau principal).*

Question no 10 :

La Boucle Métropolitaine devrait, par définition, servir à répartir l'électricité de façon sécuritaire et harmonieuse dans la grande région de Montréal.

Pourquoi ce projet de ligne à 735kV, dite pour fins de sécurité additionnelle, devrait-elle arriver obligatoirement ;

- a) à partir du nord-est; et

Réponse :

Le raccordement de la ligne à partir du poste de la Chamouchouane permet de libérer le goulot d'étranglement au sud de cette installation (schéma : 4 lignes au nord des postes Chamouchouane-Saguenay versus 3 lignes au sud) afin de transiter de façon optimale la puissance vers les grands centres de consommation (voir la carte 4 présentant les entrées et sorties de lignes au poste Chamouchouane).

- b) entrer au poste Bout-de-l'Île, plutôt qu'au poste Duvernay, Chénier ou Boucherville, par exemple ?

Réponse :

- *Chaque poste de la boucle métropolitaine (voir la carte no 3) doit disposer de sa propre source d'alimentation principale alors que la boucle ceinturant la région augmente la sécurité d'alimentation de chacun des postes en cas de perte d'une alimentation principale*
- *Le projet de raccordement du poste du Bout-de-l'Île au réseau de la boucle métropolitaine à 735 kV vise, entre autres, à soulager le poste Duvernay d'une partie de son importante charge et ainsi réduire l'impact d'un incident majeur pouvant affecter ce poste.*
- *Le poste du Bout-de-l'Île servira aussi à alimenter de nouveaux postes à 315 kV du nord-est de la région métropolitaine et du sud de Lanaudière*

Question no 11 :

Pourriez-vous situer un lieu, au Québec, qui serait frappé d'une panne appréhendée sur le réseau 735 kV, et auquel la nouvelle ligne reliant le poste Chamouchouane au poste Bout-de-l'Île pourrait être la seule à pouvoir y remédier?

Réponse :

Voir la réponse à la question 7.

Question no 12 :

Vous déclarez avoir des études d'impact sur la production laitière. D'où proviennent ces études et à quel pays s'adressent-elles ?

Réponse :

Hydro-Québec est consciente des préoccupations qui lui ont été exprimées sur cette question. Les études auxquelles on réfère ont été réalisées par Hydro-Québec, en collaboration avec le Département des sciences animales de l'Université McGill, sur une durée de quinze ans. Il s'agit d'un vaste projet de recherche sur les effets biologiques possibles des champs électriques et magnétiques produits par une ligne à 735 kV sur les vaches laitières.

Deux types d'étude ont été réalisés, soit une étude en milieu contrôlé dans une salle expérimentale conçue pour créer des champs électriques et magnétiques au centre de recherche de la ferme du campus Macdonald de l'Université McGill et une seconde étude pour caractériser l'exposition des fermes laitières du Québec.

Ces études ont permis de conclure que l'exposition des bovins laitiers aux champs électriques et magnétiques ne nuisait pas à la productivité ou à la santé des vaches laitières.

Par ailleurs, il est aussi important de souligner qu'en partenariat avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Hydro-Québec a établi un service de traitement de cas potentiels de tensions parasites destiné à sa clientèle agricole.

Les études de cas montrent que les tensions parasites proviennent principalement de déficiences techniques des différents systèmes de la ferme (électriques, de ventilation ou de traite). Parfois, elles sont attribuables aux installations électriques du voisinage ou au réseau de distribution. Le réseau de transport d'électricité est rarement en cause.

Comme on le sait, plusieurs facteurs peuvent affecter le comportement des animaux et provoquer des symptômes semblables à ceux des tensions parasites (ex. : alimentation, maladie infectieuse, température, qualité de l'air et de l'eau).

Question no 13 :

Vos représentants de Lanaudière disent qu'il reste seulement 12 km à régler pour le tracé officiel. Pourquoi la réunion d'information prévue à Montréal le 28 novembre a été annulée?

Réponse :

L'activité portes ouvertes prévue à Montréal a pour objectif de présenter aux citoyens de Pointe-aux-Trembles la solution retenue pour la portion de tracé (4 km) qui se trouve dans leur arrondissement.

Cette activité n'a pas été annulée. Il y a eu une modification à l'horaire; la rencontre aura lieu le 13 décembre.

Question no 14 :

Pourquoi on propose de traverser des fleuves et océans et on ne parle pas de faire la même chose en territoire agricole ?

Réponse :

Hydro-Québec est consciente de la sensibilité du milieu agricole et cherche, quand un projet de transport traverse ce type de milieu, à minimiser le plus possible l'impact de la présence des lignes sur les activités quotidiennes des agriculteurs.

De plus, nous cherchons activement le tracé de moindre impact en consultant les populations habitant les tracés de lignes de transport projetées. Nous sommes présentement à définir un tracé pour la ligne Chamouchouane - Bout-de-l'île qui sera de moindre impact.

C'est également la raison pour laquelle Hydro-Québec et l'UPA ont défini des mécanismes de concertation et de compensation pour les propriétaires touchés, par l'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricoles et forestiers.

Question no 15 :

Vous déclarez avoir fait des évolutions de besoin pour les futures années. Pourquoi ces études secrètes?

Réponse :

- *Voir les réponses 1 et 4.*
- *Toute étude de planification est réalisée en tenant compte d'un accroissement prévisible de la charge de façon à mettre en place des projets qui répondent adéquatement à la demande actuelle et à la demande future.*
- *De plus, en ce qui concerne les diverses évolutions de la demande en transport et en distribution, des prévisions sont déposées annuellement à la Régie de l'énergie et sont publiques et accessibles.*